

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 mai 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 27 | 20 | 26 |

Étaient excusés et représentés :

Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD
Patrick TESSIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET
Amélie GOUTH ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Elodie CAMIER

Absente non-excusee :

Marion PESCHEUX

Secrétaire de séance : Jean-Yves ARTAUD

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2024**

**ENFANCE JEUNESSE
Modification des règlements intérieurs**

Vanessa PAGEOT expose :

Conformément à la délibération n°2024-04-11 du 4 avril 2024, les calculs de tarifs des services Enfance Jeunesse vont évoluer à partir du 1^{er} septembre 2024. Les règlements intérieurs des activités concernées doivent être repris, en cohérence avec cette décision.

Dans les nouveaux règlements, la partie tarification est indiquée sous forme de tableau avec le taux à l'effort, le tarif plancher et le tarif plafond de chaque service.

La mise en place de « l'Espace famille » apporte également quelques modifications de fonctionnement qui sont intégrées : modalités de réinscription, de réservation et de paiement en ligne.

À cette occasion, le travail de cohérence entre les règlements sur le fond et sur la forme a également été poursuivi.

VU l'avis de la commission Enfance jeunesse du 7 mai 2024

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE les modifications apportées aux règlements intérieurs des activités Enfance Jeunesse de la commune de La Haye-Fouassière et de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

La Haye-Fouassière, 30/05/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ




Le secrétaire de séance
Jean-Yves ARTAUD

